

# INSTRUCTION AU RESEAU

Type d'instruction : <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> LR <input checked="" type="checkbox"/> IT	Date de publication : 18/07/2024
Numéro de l'instruction : IT 2024-164	
Titre de l'instruction : Elargissement du profil T5 de CDAP aux MSA	
Elargissement du périmètre d'attribution des accès Cdap via le profil T5 aux gestionnaires famille des services Prestations Familiales des MSA.	

Emetteur :	A l'attention de :
Référents à contacter :	Informé(s) :
Organismes destinataires : Caf : <input checked="" type="checkbox"/> Caisses multibranches <input type="checkbox"/> Centre de Ressources <input checked="" type="checkbox"/> Autres : <input type="checkbox"/> Caf pivots <input type="checkbox"/> Caf adhérentes	
Champ d'application : <input checked="" type="checkbox"/> Métropole <input checked="" type="checkbox"/> DOM <input type="checkbox"/> Mayotte	

Processus de rattachement : M1 - Organiser l'offre et favoriser l'accès aux droits et aux services	
Diffusion : <input type="checkbox"/> Diffusion réseau <input checked="" type="checkbox"/> Diffusion caf.fr <input type="checkbox"/> Communicable loi CADA	
Texte(s) de référence : ○ [Texte(s) de référence – loi, article, décret, instruction réseau...]	Documents abrogés ou modifiés : ○ [Liste des documents]

Action(s) à réaliser & échéances : ○ [Action(s) à réaliser] + [Echéances]  <input type="checkbox"/> Pour application <input type="checkbox"/> Pour recommandation <input checked="" type="checkbox"/> Pour information
---

Mots-clés : Mon compte partenaire, CDAP, Profil T5, RSA	Nombre de page(s) : 2 Nombre et liste des annexes : 0
--	--

Date de publication : 18/07/2024
Applicable à compter du : 25/07/2024
Applicable jusqu'au : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. ou « sans limitation de durée »



32 avenue de la Sibelle  
75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52  
Fax : 01 45 65 57 24

Dans le cadre du Plan performance famille (PPF) lancé en mars 2023 et mené conjointement par la CCMSA et la CNAF, les services prestations familiales des MSA ont fait remonter le souhait d’avoir accès à des données allocataires complémentaires pour optimiser l’instruction des demandes de mutation entre CAF et MSA et mieux appréhender la situation globale du bénéficiaire.

Le périmètre d’attribution des accès CDAP avec le profil T5 est désormais élargi aux gestionnaires famille MSA en charge de l’instruction des demandes de mutation entre CAF et MSA.

Ce profil est donc destiné

- Aux agents placés sous la responsabilité du président du conseil départemental ou de l’agence départementale d’insertion dans les départements d’Outre-Mer (DOM) :
  - Travailleurs social et/ou non travailleurs social chargés du suivi administratif des dossiers RSA et/ou qui assurent une mission de conseil et d’accompagnement des bénéficiaires du RSA (BRSA) ;
  - Secrétaires administratives des services sociaux du conseil départemental en charge de la préparation des dossiers d’accompagnement social ;
  - Référents accompagnateur emploi, conseillers en insertion professionnel du conseil départemental ne disposant pas d’un diplôme de travailleur social mais qui prennent en charge les bénéficiaires du RSA.
- Aux partenaires qui ont contractualisé avec le conseil départemental dans le cadre de l’accompagnement des BRSA :
  - Personnel des associations en charge des mesures d’accompagnement vers l’insertion et l’emploi qui mobilisent des profils non travailleurs sociaux dans le cadre de marchés publics avec le conseil départemental.
- Aux gestionnaires famille MSA en charge de l’instruction des demandes de mutation entre CAF et MSA afin de traiter le dossier allocataire et, notamment toutes les données ressources déclaratives pour les bénéficiaires d’aide au logement.

Les rubriques accessibles via ce profil sont les suivantes :

Fiche synthèse	Paiements	Dossier	Famille	Droits	Logement	Ressources	RSA	Créances	Courriers	CMU CMUC RSA	CMUC Ress.	Données complém.	Attest. paiement
X	X	X	X	X	X	X	X	X				X	

Ce profil accédera aux rubriques « paiements », « dossier », « logement » et « créances » à compter du mois de septembre 2024.

Je vous prie d’agréer, Mesdames et Messieurs les Directeurs, l’expression de nos salutations distinguées.

